

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize le neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 26/08/2016

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSABA Régine ; IACOMETTI Stéphanie ; CHIODI Sandrine ; RUGGERI Aline ; PAOLI Christian ; VILLARD-ANGELI Dominique OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra.

Etaient absents : SANTONI François ; GUIDICELLI Sébastien ; GRIMALDI Michel ; MARTINETTI Jean-Philippe ; ROCCHI André ; ROCCHI Maguy ; OTTOMANI Sébastien ; PIREDDA Albert.

Etaient représentés : ROCCHI Maguy était représentée par ANGELI Alain
OTTOMANI Sébastien était représenté par SIMEON de BUOCHBERG Pierre
ROCCHI André était représenté par PAOLI Christian

Secrétaire de séance :

N° DEL090916-02

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE). POSTE D'ANIMATEUR POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES.

Le Maire expose :

Dans le cadre du décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008, relatif au contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi, il est proposé au conseil municipal de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après à compter du 1^{er} septembre 2016.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat est placée sous la responsabilité du Pôle Emploi ou de la mission locale pour le compte de l'Etat. Il est proposé d'autoriser le maire à signer la convention avec la mission locale et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

La durée de travail hebdomadaire sera de 20 heures.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

Absents : 08

dont représentés : 03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU**

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2016

DEL090916-02

PAGE 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De créer un poste d'agent d'animation dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi ;
- De préciser que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément dans la limite de 24 mois après renouvellement de la convention ;
- De préciser que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine ;
- D'indiquer que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec la Mission Locale pour ce recrutement et à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

